

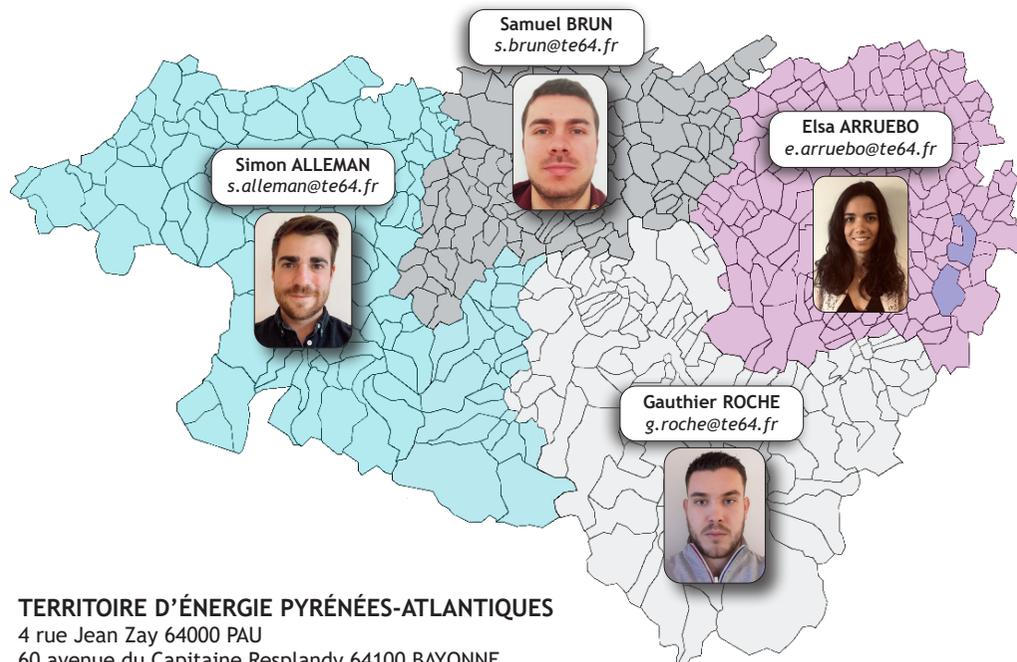
## Comment bénéficier de ce dispositif ?

Une convention est signée entre votre collectivité et le TE 64 pour une durée illimitée après délibération.

| COLLECTIVITÉS                      | COÛT DU SERVICE   |
|------------------------------------|-------------------|
| Commune de moins de 2000 habitants | 0,25€/habitant/an |
| Commune de 2000 à 5000 habitants   | 0,50€/habitant/an |
| Commune de 5000 à 10000 habitants  | 2500€/an          |
| Commune de plus de 10000 habitants | 4000€/an          |
| EPCI de moins de 40000 habitants   | 5000€/an          |
| EPCI de plus de 40000 habitants    | 10000€/an         |

«Le coût du CEP est potentiellement compensé par les économies qu'il engendre.»

## Vos Conseillers en Énergie Partagés



**TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

4 rue Jean Zay 64000 PAU  
60 avenue du Capitaine Resplandy 64100 BAYONNE  
05.59.02.46.71  
[www.te64.fr](http://www.te64.fr)



« Maîtrisons  
ensemble l'énergie  
de nos territoires »

Face aux défis climatiques actuels et à l'augmentation des coûts énergétiques, le TE 64 propose aux collectivités du département un service de **Conseil en Energie Partagé (CEP)**.



*Des agents spécialisés  
en matière d'efficacité énergétique  
à votre écoute*

## ➡ Quels sont les objectifs du CEP ?

Vous accompagner dans :

- Le suivi et la maîtrise de vos dépenses énergétiques,
- L'audit de votre patrimoine bâti et votre parc éclairage public,
- La réalisation de travaux de rénovation cohérents,
- L'amélioration de la régulation du chauffage de vos bâtiments,
- Vos projets d'énergies renouvelables,
- La sensibilisation des élus, agents et utilisateurs de vos bâtiments,
- Etc...



## ➡ Des actions concrètes :

- Service clé en main d'isolation de combles perdus de bâtiments communaux
- Campagne de mesures et de relevés (caméra thermique, température/hygrométrie, qualité d'air intérieur)
- Pré-diagnostics ou audits énergétiques du patrimoine bâti



## ➡ Le service énergie (hors CEP) propose également :

- La valorisation pour votre compte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Un marché groupé d'achat de l'énergie
- Une animation gratuite auprès des écoles sur le thème de l'énergie



**15 À 22 %**

C'est le potentiel d'économies réalisable en adaptant le fonctionnement des installations techniques aux justes besoins des utilisateurs : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

**5 À 10 %**

des dépenses de fonctionnement des collectivités (masse salariale comprise) sont dédiés aux énergies.